



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Ah ça,
des idées...
on en a plein !

Ce qui est important
c'est d'identifier
le potentiel de votre idée
et de vous aider
à la concrétiser.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr





Spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, l'action « Innovation » tient compte du degré de maturité du projet d'innovation.



**CONTRAT ARTISANAT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

/ TOUTE UNE RÉGION AU SERVICE DE SES ARTISANS /

AMBITION RÉGION INNOVATION

Etre accompagné dans le processus d'innovation de mon entreprise artisanale

Pour un nouveau produit, service, process ou une nouvelle technologie, un nouveau mode de commercialisation ou d'organisation, l'objectif est de vous accompagner dans un processus d'innovation. L'action « Innovation » vous permet de faciliter l'émergence d'un projet, de le sécuriser, d'accélérer son développement et de le promouvoir pour accroître sa notoriété.

Les objectifs

- Identifier une innovation qui contribuera au développement de l'entreprise
- Formaliser le projet d'innovation : déterminer les phases de son développement, ses atouts et ses axes d'amélioration pour le faire aboutir
- Concrétiser un projet d'innovation grâce à des expertises adaptées dans les domaines financiers, techniques, commerciaux ou de propriété intellectuelle

Les +

- Formaliser et structurer un processus d'innovation pour passer de l'idée à la concrétisation
- Bénéficier d'un accompagnement adapté à la maturité du projet d'innovation
- Être mis en relation avec des spécialistes de l'innovation
- Promouvoir le produit ou le service innovant

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou des consultants spécialisés qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement.

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action vous est proposée à un tarif extrêmement préférentiel.

Les étapes

PREMIER CONSEIL À L'INNOVATION

Ce premier conseil innovation vise à faire émerger les projets innovants de l'entreprise. Il permet de formaliser le projet d'innovation et ainsi de passer du concept au projet. Les enjeux pour l'entreprise, les facteurs clés de succès, les étapes à franchir, sont étudiés. Suite à cette étape, l'artisan peut entrer dans une démarche de développement de son innovation.

Durée : 2 jours dont 0,5 jour en entreprise

DÉVELOPPEMENT DU PROJET INNOVANT

Après la formalisation du projet, l'entreprise est accompagnée tout au long des différentes phases du projet d'innovation.

Un diagnostic approfondi du projet qui comprend les faisabilités commerciales, techniques et financières, est réalisé.

Un plan d'actions est ensuite déterminé pour viabiliser l'innovation.

Selon le projet, différentes actions sont envisageables :

- la recherche d'informations
- l'aide à la structuration du projet
- la recherche de compétences techniques et la mise en relation avec des centres de compétences
- l'aide au prototypage
- la formation du dirigeant et/ou des collaborateurs
- le financement et l'aide au montage de dossier
- l'appui marketing et communication du projet

Des points d'avancement et de suivi sont régulièrement réalisés.

Durée : 3 à 5 jours

FORMATION & COACHING À L'INNOVATION EN ENTREPRISE

Une formation en groupe (5 à 10 entreprises) de 2 jours est organisée autour d'une problématique commune définie selon les besoins des entreprises.

Les thématiques abordées peuvent être : le design, l'éco-innovation, le transfert de technologie, la fabrication additive...

Les conseils d'un expert et le regard croisé des chefs d'entreprise sur les projets d'innovation permettent un partage d'expérience et stimulent la réflexion sur les projets et leurs enjeux.

Après cette formation, un accompagnement individuel en entreprise de 2 à 5 demi-journées permet de mettre en pratique le plan d'actions défini en formation.

Durée : diagnostic : 2 jours, formation en groupe : 2 jours, coaching en entreprise : 1 à 2,5 jours et clôture de l'accompagnement : 0,5 jour